

Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 14
de Votants : 16(15)

L'an deux mil vingt-trois le 20 du mois de février ,le Conseil Municipal de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 13/02/23..

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Laetitia VAIRON, Christian AUVOLAT, , Franck PIARD, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Yohan LAURENCEAU, Romain THOMAS, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU, Jérémy BARÉ , Aude CHATAIGNÉ.

Membres Absents : Dany COCQUET, Ninon LACOLLEY, Daniel VALLIN, Alexandra SICARD, donne pouvoir à Christian VÉQUAUD, Lydia PELLETIER donne pouvoir à Laetitia VAIRON,
Christian AUVOLAT est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

486-23 Travaux Ecole de Chevrette - choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux déjà engagés sur l'école de Chevrette. Il propose de poursuivre ces travaux de réhabilitation par la réfection de la toiture.

Il rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée, il résulte de leur analyse :

Entreprises	Montant TTC vérifié	Choix final TTC	Prix		Valeur technique		Note finale sur 5	Clas
			note sur 5	Total avec pondération 60%	note sur 5	Total avec pondération 40%		
Gatteau Bâtiment	30 164 ,63	30 164 ,63	5,00	3,00	5,00	2,00	5	1
Guilbaud-Hurtaud Sarl - Technibat	28 323,42 4 785,17	33 108,59	4,19	2,51	5,00	2,00	4,51	2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- En conséquence, décide de confier les travaux d'extension du réseau d'eaux usées, à l'entreprise GATTEAU Bâtiment selon le tableau ci-dessus pour un montant global de 25 137,19 € HT soit 30 164,63 € TTC.
- Mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à ce projet.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le ;
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme ,
Le Maire ,
Bruno Fabre



Nombre :
 de Conseillers en exercice 19
 de Conseillers présents 14
 de Votants : 16(15)

L'an deux mil vingt-trois le 20 du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE, Maire. Date de la convocation le 13/02/23.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Laetitia VAIRON, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Yohan LAURENCEAU, Romain THOMAS, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU, Jérémy BARÉ, Aude CHATAIGNÉ.

Membres Absents : Dany COCQUET, Ninon LACOLLEY, Daniel VALLIN, Alexandra SICARD, donne pouvoir à Christian VÉQUAUD, Lydia PELLETIER donne pouvoir à Laetitia VAIRON,

Christian AUVOLAT est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

485-23 Tarifs Communaux – locations des salles -2023

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants:

Désignation des salles	1 jour	2 jours
SALLE des FETES+BAR+CUISINE (Dîners dansants - mariages etc...)		
Associations locales	106€	172 €
Particuliers de la Commune	124€	190 €
Associations et particuliers Hors Commune	202€	274 €
En cas de gratuité - supplément électricité (15 octobre – 15 mai)	30€	50€
SALLE des FETES+BAR+CUISINE+POLYVALENTE (Dîners dansants - mariages etc...)		
Associations locales	124€	193€
Particuliers de la Commune	161€	225€
Associations et particuliers Hors Commune	242€	334€
En cas de gratuité - supplément électricité (15 octobre – 15 mai)	40€	60€
SALLE POLYVALENTE+CUISINE+BAR		
Associations locales	89€	136€
Particuliers de la Commune	106 €	172€
Associations et particuliers Hors Commune	162 €	234€
En cas de gratuité - supplément électricité (15 octobre – 15 mai)	15€	30€
SALLE POLYVALENTE		
Associations locales	25€	35€
Particuliers de la Commune	33€	44€
Associations et particuliers Hors Commune	52€	74€
En cas de gratuité - supplément électricité (15 octobre – 15 mai)	15€	30€
SALLE DES FETES + BAR (Théâtre -concert- Gala de danse - belote - loto)		
Associations locales	45€	65€
Particuliers de la Commune	70€	100€
En cas de gratuité - supplément électricité (15 octobre – 15 mai)	15€	30€
SALLE DES FETES OU SALLE POLYVALENTE AVEC BAR (Réunions-Assemblées Générales- Arbres de Noël- Expositions- Congrès- Soirées Club sans repas et animation- Vin d'honneur)		
Associations et particuliers Hors Commune	62€	104€
En cas de gratuité - supplément électricité (15 octobre – 15 mai)	40€	60€
SALLE DES HUTTES		
Associations locales	50 €	75 €
Particuliers de la Commune	70 €	100 €
Associations et particuliers Hors Commune	100 €	150 €
Supplément chauffage (15 octobre – 15 mai)	20 €	40 €
CHAPELLE DE CHEVRETTE		
Associations locales	40 €	60 €
Particuliers de la Commune	50 €	75 €
Associations et particuliers Hors Commune	80 €	120 €
Supplément chauffage (15 octobre – 15 mai)	15 €	30 €

Désignation des prestations	Prix / manifestation	Désignation des prestations	Prix / manifestation
Ménage salle des fêtes : l'heure Chèque de caution pour le ménage Chèque de caution pour la location Chèque de caution pour la location + sono	20€ 60€ 150€ 1000€	MATERIEL DE SONORISATION MOBILE Associations de Nalliers Caution	gratuit 500 €
TIVOLI Associations de Nalliers (quel que soit le nombre) Associations extérieures Habitants de la commune Habitants de l'extérieur Caution	20€/manifestation 170 € / tivoli 30€ / tivoli 170 € / tivoli 500€	GRILLES EXPO Associations de Nalliers Associations extérieures Habitants de la commune Habitants de l'extérieur	gratuit 2 € 2 € 3 €
TABLES Associations de Nalliers Associations extérieures Habitants de la commune Habitants de l'extérieur	Gratuit 1.50€ 1.50€ 2€	CHAISES Associations de Nalliers Associations extérieures Habitants de la commune Habitants de l'extérieur	Gratuit 0.20€ 0.20€ 0.40€

Forfait location 20€/50 couverts (hors location d'une salle)

Tarif de remplacement de vaisselle

Assiettes	1,5 €	Verre rond duralex	1 €	Corbeille ,cafetière	9 €
Couverts	1 €	Autres Verres	1,5 €	plat - creux - saladier en verre	4 €
Tasse à café -Ramequin	1,5 €	carafe ou pichet verre	1,5 €	louche -écumoir collectivité	5 €
Couteau à pain	2 €	Plat, soupière inox	9 €	tire bouchon	4,5 €
		Saucière,plat à tarte	9 €	couvert à salade-Cuillère service	2,5 €
				sucrier	1,5 €
		Percolateur à café	10 €	Plateau fromage	4 €

Certifiée exécutoire compte tenu de
Sa réception en Sous Préfecture le :

Et de sa publication le :

Fait et délibérés les jours , mois et an que dessus .

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,

Le Maire ,
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 14
de Votants : 16(15)

L'an deux mil vingt-trois le 20 du mois de février ,le Conseil municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 13/02/23..

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Laetitia VAIRON, Christian AUVOLAT, , Franck PIARD, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Yohan LAURENCEAU, Romain THOMAS, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU, Jérémy BARÉ , Aude CHATAIGNÉ.

Membres Absents : Dany COCQUET, Ninon LACOLLEY, Daniel VALLIN, Alexandra SICARD, donne pouvoir à Christian VÉQUAUD, Lydia PELLETIER donne pouvoir à Laetitia VAIRON,

Christian AUVOLAT est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

484-23 Budget Lotissement 2022/Compte Administratif/Compte de Gestion / Affectation du résultat

Compte Administratif : (15 votants)

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr LELONG Hugues délibérant sur le **Compte Administratif** de l'exercice 2022, dressé par M. Bruno FABRE , Maire , après s'être fait présenter le Budget Primitif ; lui donne présentation du compte administratif , résumé comme suit , et l'approuve par 15 voix favorables:

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Titres de recettes émis	56 705,47	72 174,74	128 880,21
	Restes à réaliser			
DEPENSES	Mandats émis	13 313,32	58 204,20	71 517,52
	Dépenses engagées non mandatées			
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution Excédent (+) Déficit(-)	43 392,15	13 970,54	57 362,69
	Restes à réaliser Excédent (+) Déficit(-)			
RESULTAT REPORTE	résultats reportés Excédent (+) Déficit(-)	-56 705,47	158 076,45	101 370,98
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (sans RAR)	-13 313,32	172 046,99	158 733,67
	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (avec RAR)	-13 313,32	172 046,99	158 733,67

Compte de Gestion : (16 votants)

Après présentation de Monsieur le Maire , le Conseil Municipal , par 16 voix favorables:

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent , les titres définitifs de créances à recouvrer , le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés , les bordereaux de titres de recettes , les bordereaux des mandats , le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif , l'état du Passif , l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer .

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

▪ **Déclare que le compte de gestion dressé , pour l'exercice 2022 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur , n'appelle ni observation ni réserve de sa part .**

Affectation du résultat : (16 votants) , par 16 voix favorables:

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation pour l'exercice 2023 constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation , décide par 18 voix favorables et 1 voix défavorable, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat	Affectation obligatoire	Solde disponible
excédent au 31/12/2022 172 046,99	à l'apurement du déficit	affectation complémentaire
	aux réserves réglementées	excédent reporté 172 046,99
	Virement à l'investissement	

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus ,
Ont signé au registre tous les membres .

Pour extrait conforme ,

Le Maire ,
Bruno FABRE



Nombre :
 de Conseillers en exercice 19
 de Conseillers présents 14
 de Votants : 16(15)

L'an deux mil vingt-trois le 20 du mois de février ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 13/02/23..

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Laetitia VAIRON, Christian AUVOLAT, , Franck PIARD, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Yohan LAURENCEAU, Romain THOMAS, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU, Jérémy BARÉ , Aude CHATAIGNÉ.

Membres Absents : Dany COCQUET, Ninon LACOLLEY, Daniel VALLIN, Alexandra SICARD, donne pouvoir à Christian VÉQUAUD, Lydia PELLETIER donne pouvoir à Laetitia VAIRON,

Christian AUVOLAT est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

483-23 Budget Assainissement 2022/Compte Administratif/Compte de Gestion / Affectation du résultat

Compte Administratif : (15 votants)

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr LELONG Hugues délibérant sur le **Compte Administratif** de l'exercice 2022, dressé par M. Bruno FABRE , Maire , après s'être fait présenter le Budget Primitif ; lui donne présentation du compte administratif , résumé comme suit , et l'approuve par 15 voix favorables:

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Titres de recettes émis	77 215,45	124 932,76	202 148,21
	Restes à réaliser			
DEPENSES	Mandats émis	30 393,45	75 488,46	105 881,91
	Dépenses engagées non mandatées	27 000,00		27 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution Excédent (+) Déficit(-)	46 822,00	49 444,30	96 266,30
	Restes à réaliser Excédent (+) Déficit(-)	-27 000,00		-27 000,00
RESULTAT REPORTE	résultats reportés Excédent (+) Déficit(-)	-302 192,92	144 270,62	-157 922,30
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (sans RAR)	-255 370,92	193 714,92	-61 656,00
	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (avec RAR)	-282 370,92	193 714,92	-88 656,00

Compte de Gestion : (16 votants)

Après présentation de Monsieur le Maire , le Conseil Municipal, par 16 voix favorables:

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent , les titres définitifs de créances à recouvrer , le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés , les bordereaux de titres de recettes , les bordereaux des mandats , le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif , l'état du Passif , l' état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer .

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

▪ **Déclare que le compte de gestion dressé , pour l'exercice 2022 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur , n'appelle ni observation ni réserve de sa part .**

Affectation du résultat : (16 votants)

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation pour l'exercice 2023 constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation, décide par 16 voix favorables, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat	Affectation obligatoire	Solde disponible
Excédent au 31/12/2022 193 714.92	à l'apurement du déficit	affectation complémentaire
	aux réserves réglementées	excédent reporté 193 714.92
	virement à l'investissement	

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,

Le Maire ,
Bruno FABRE



Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 14
de Votants : 16(15)

L'an deux mil vingt-trois le 20 du mois de février ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 13/02/23..

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Laetitia VAIRON, Christian AUVOLAT, , Franck PIARD, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Yohan LAURENCEAU, Romain THOMAS, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU, Jérémy BARÉ , Aude CHATAIGNÉ.

Membres Absents : Dany COCQUET, Ninon LACOLLEY, Daniel VALLIN, Alexandra SICARD, donne pouvoir à Christian VÉQUAUD, Lydia PELLETIER donne pouvoir à Laetitia VAIRON,

Christian AUVOLAT est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

482-23 Budget Communal 2022/Compte Administratif/Compte de Gestion / Affectation du résultat

Compte Administratif : (15 votants)

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr LELONG Hugues délibérant sur le **Compte Administratif** de l'exercice 2022, dressé par M. Bruno FABRE , Maire , après s'être fait présenter le Budget Primitif ; lui donne présentation du compte administratif , résumé comme suit , et l'approuve , par 15 voix favorables:

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Titres de recettes émis	1 071 387,72	2 060 640,98	3 132 028,70
	Restes à réaliser	264 687,00		264 687,00
DEPENSES	Mandats émis	1 018 818,69	1 614 480,26	2 633 298,95
	Dépenses engagées non mandatées	1 008 490,00		1 008 490,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution Excédent (+) Déficit(-)	52 569,03	446 160,72	498 729,75
	Restes à réaliser Excédent (+) Déficit(-)	-743 803,00		-743 803,00
RESULTAT REPORTE	résultats reportés Excédent (+) Déficit(-)	222 559,80	306 726,46	529 286,26
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (sans RAR)	275 128,83	752 887,18	1 028 016,01
	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (avec RAR)	-468 674,17	752 887,18	284 213,01

Compte de Gestion : (16 votants)

Après présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 16 voix favorables:

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent , les titres définitifs de créances à recouvrer , le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés , les bordereaux de titres de recettes , les bordereaux des mandats , le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif , l'état du Passif , l' état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer .

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

▪ **Déclare que le compte de gestion dressé , pour l'exercice 2022 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur , n'appelle ni observation ni réserve de sa part .**

Affectation du résultat : (16 votants)

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation pour l'exercice 2023 constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation, décide, par 16 voix favorables, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat	Affectation obligatoire	Solde disponible
excédent au 31/12/2022	752 887,18	à l'apurement du déficit
		affectation complémentaire
		aux réserves réglementées
		excédent reporté
		284 213,01
	virement à l'investissement 1068	-468 674,17

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,

Le Maire
Bruno FABRE

